

Formation à l'accompagnement spirituel : 2025-2026

Pour les personnes appelées par leur communauté, leur mouvement, leur diocèse etc. à **se former** pour rendre le service ecclésial de l'accompagnement spirituel.

Un cycle de formation sur sept fins de semaine, animé par une équipe du centre spirituel jésuite COTEAUX-PAIS.



9 rue Monplaisir
31400 TOULOUSE
Tél : 05 62 71 65 30
secrétariat@coteaux-pais.net

Dans l'accompagnement spirituel, il s'agit d'apporter son aide fraternelle à une personne – ou un groupe de personnes – désireuse de mieux vivre son rapport à Dieu et au monde. Une telle activité est attestée depuis l'origine de l'Eglise.

Après une période de désaffection, la demande d'accompagnement est aujourd'hui devenue forte, dans l'Eglise et à ses frontières. Elle revêt essentiellement trois formes : accompagnement durant une « retraite » (comme pour les Exercices Spirituels) ; accompagnement de personnes dans leur existence courante ; accompagnement de groupes à visée spirituelle, (comme dans la Communauté de Vie Chrétienne). C'est pour aider des personnes qui sont déjà, ou sont appelées à se trouver dans une de ces situations d'accompagnement que les Coteaux-Pais proposent une **Formation à l'Accompagnement SPirituel (FASP)**.

Dates et lieu de formation

Cycle sur 7 week-ends d'octobre 2025 à juin 2026 (en alternance pour permettre aux prêtres d'être présents dans leur paroisse le dimanche : du vendredi 19h au dimanche 16h30 ou du jeudi 19h au samedi 16h30, à N.D. de Livron, près de Caylus (82) :

- Jeudi 9 - samedi 11 octobre 2025
- Vendredi 21 - dimanche 23 novembre 2025
- Jeudi 11 - samedi 13 décembre 2025
- Vendredi 9 - dimanche 11 janvier 2026
- Jeudi 12 - samedi 14 mars 2026
- Vendredi 29 - dimanche 31 mai 2026
- Jeudi 18 - samedi 20 juin 2026

La participation à une **retraite de 8-10 jours**, individuellement accompagnée, selon les Exercices Spirituels de St Ignace, fait partie intégrante de la formation.

Conditions de participation

Quelle que soit la spiritualité à laquelle chacun appartient, il est nécessaire d'être soi-même accompagné.

L'accompagnement spirituel est une mission d'Eglise, elle se reçoit. Toute personne qui désire se former doit être envoyée par une autorité ecclésiale : responsable diocésain ou d'un service diocésain, supérieur religieux, responsable de communauté de laïcs, etc. Cet envoi est signifié par un document joint à la demande d'inscription.

Accompagner, c'est d'abord écouter, aussi, avant ce parcours, il peut être bon d'avoir participé à une formation à l'écoute, par exemple dans le cadre d'un centre spirituel.

L'inscription à ce cycle nécessite un engagement à participer à la totalité des sessions qui s'articulent entre elles dans un cheminement personnel et en groupe.

Quand et comment s'inscrire ?

Les candidats sont invités à adresser – dès que possible et **avant le 30 juin 2025** - à la direction du centre spirituel, des Coteaux-Païs une lettre de demande motivée. Un entretien pourra être proposé dans les semaines suivantes.

Par mail : direction@coteaux-pais.net Ou par courrier : *Direction Coteaux-Païs - 9 rue Monplaisir – 31400 Toulouse*
(Indiquer si possible une adresse électronique et un numéro de téléphone pour faciliter les contacts)

Joindre la lettre d'envoi par l'autorité ecclésiastique.

Pour que le parcours se déroule bien, il doit rassembler au moins douze participants, et au plus vingt. C'est pourquoi aucune inscription ne pourra être définitivement acquise avant étude de toutes les candidatures parvenues avant fin juin. Les candidatures reçues au-delà de cette date ne pourront être accueillies que dans la mesure des places disponibles.

Objectif de la formation

Au terme de la formation, chaque participant aura pris connaissance des 'fondamentaux de l'accompagnement', mais bien au-delà du savoir, il sera en mesure de mieux se connaître lui-même et de mieux percevoir sa manière d'être attentif au travail de l'Esprit en lui et chez les autres. Il pourra alors envisager de commencer ou poursuivre une pratique d'accompagnement, laquelle, et dans quelles conditions, dans la mesure où cela lui sera demandé par l'instance qui l'a envoyé.

Méthodologie et pédagogie

L'équipe en charge de ce parcours se centrera sur l'accompagnement spirituel individuel. Elle a opté pour ne pas séparer, dans leur abord, les différentes composantes nécessaires à une formation à l'accompagnement spirituel : biblique, spirituelle et psychologique.

En conséquence, il ne faut pas s'attendre à trouver là ni une initiation exégétique, ni une présentation détaillée des Exercices, ni une mise en relation des Exercices avec des textes bibliques, ou avec des éléments de psychologie : tout cela faisant l'objet de sessions spécialisées auxquelles il sera possible de participer après ce cycle.

Chaque session se déroule en alternant des temps d'enseignement, des travaux personnels et de groupe, faisant appel aux expériences et pratiques de vie spirituelle des participants.

À mi-parcours et en fin de parcours, une évaluation personnelle permettra de faire le point et de confirmer ou non la réponse à l'appel reçu de devenir accompagnateur spirituel.

Participation financière

- Par session : 252 € se décomposant comme suit :
 - o Hébergement : 117 € (soit 58.5 €/jour) ;
 - o Frais de gestion et d'animation des Coteaux : 135 €

Le règlement est demandé à la fin de chaque week-end, charge ensuite aux participants de se faire éventuellement rembourser tout ou partie par un tiers (généralement l'instance ecclésiastique qui envoie en formation) ; les Coteaux-Païs peuvent donner des justificatifs à la demande.